Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260427-DEL2026035-DE

Mairie de TRÉMUSON
Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

Date de la convocation :
21 avril 2026
Date d'affichage :
21 avril 2026

Nombre de conseillers :
En exercice – 19
Présents – 17
Procurations – 2

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yvon ORGEBIN, Maire.

Membres présents : M. ORGEBIN Yvon, Maire, Mme GUILLO Sylvie, M. ETES Cyrille, Mme CONAN Sylvie, M. BAUD Adrien, Adjoints au Maire, Mme JANOT-MONFORT Annie, M. GUILLARD Alain, Mme BONENFANT Gaëlle, M. PHILIPPE Stéphane, Mme ASSON Pascale, M. LE COUTURIER Arnaud, M. BOUTOUILLER Benoît, M. BONGRE Cyrille, Mme PEDRON Estelle, M. GLOAGUEN Maxime, M. GALLOY Johann et Mme HERRAULT Ophélie, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme JEAN Florence a donné procuration à M. LE COUTURIER Arnaud et Mme LE FORBAN Roselyne a donné procuration à M. ORGEBIN Yvon.

Secrétaire de séance : Madame Ophélie HERRAULT

Délibération 2026-035 / Fonction publique – Contractuel

Objet : Création d'un emploi non permanent au service technique pour faire face à des besoins saisonniers

En période estivale, la charge de travail du service technique est accrue en raison de l'entretien des espaces verts et de l'organisation de divers évènements associatifs. Face à ce constat, Monsieur le Maire énonce qu'il convient d'envisager la création d'un emploi non permanent à temps complet aux services techniques du 1er juillet 2026 au 31 août 2026. La création de cet emploi doit permettre de réaliser l'ensemble des tâches d'entretien des espaces verts ainsi que la préparation logistique des festivités locales qui ont lieu durant les mois de juillet et août.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver la création d'un emploi non permanent à temps complet aux services techniques. L'agent contractuel sera recruté sur le grade d'adjoint technique territorial (Indice Brut 367 – Indice Majoré 366).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la création d'un emploi non permanent à temps complet sur le grade d'adjoint technique territorial pour la période du 1er juillet 2026 au 31 août 2026 ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2026.

Fait à TREMUSON, les jours, mois et an que dessus,

Ophélie HERRAULT
Secrétaire de séance

Yvon ORGEBIN
Maire